

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION PP-063**

Afin de permettre la construction de quatre bâtiments résidentiels de huit logements chacun au 3645-3647, rue Sabrevois soit les lots 6 394 874, 6 406 168, 6 406 169 et 6 406 170 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

AVIS est donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Montréal-Nord :

QUE le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a adopté, lors de sa séance ordinaire du 2 avril 2024, le premier projet de résolution PP-063 en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

QUE, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A19-1), une assemblée publique de consultation se tiendra le **JEUDI 11 AVRIL, À 18 H 30, AU PAVILLON DU PARC HENRI-BOURASSA SITUÉ AU 6100, RUE PASCAL, MONTRÉAL-NORD.**

QU'au cours de cette assemblée, le premier projet de résolution sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus lors de cette assemblée.

Ce premier projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et vise la zone décrite ci-dessous :



QUE ce premier projet de résolution peut être consulté au Bureau Accès Montréal au 4243, rue de Charlevoix, du lundi au jeudi de 8 h 15 à 16 h 15 et le vendredi de 8 h 15 à 12 h 45.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord,

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Le 28 mars 2024.